

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

**DATE DE CONVOCATION :**  
10 avril 2024

**L'an deux mil vingt quatre**

**Le dix-sept avril à dix-huit heures,**

**DATE D’AFFICHAGE :**  
23/04/2024

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

- En exercice : 29
- Présents : 25
- Procurations : 4
- Absents : 0
- Votants : 29

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrice VALTON, Maire de Larmor-Plage.

**ETAIENT PRÉSENTS: M. VALTON, Mme JAFFRE, M. JOUANJEAN, M. LORIQUEU, Mme LE NORMAND-BERNIER, Mme MADELENAT, M. JOLIVET, Mme CELO, M. GUILLEROT, M. FLATRES, Mme SAMZUN, M. KERYHUEL, Mme GUYADER, M. LE PORS, Mme ROBIC, M. DU CHOUCHEU, Mme LE TEUFF-LE DARZ, M. SUPLY, M. COLIN, Mme GIANNI, Mme JEFFROY, M. DAHIREL, Mme NORMANT, M. LE SEIGLE, M. MILES.**

**AVAIENT DONNE POUVOIR : Mme CASAREGGIO à M. GUILLEROT, Mme ROUSSET à M. JOUANJEAN, M. RUBIANO à Mme GIANNI, Mme BOISSONNET à Mme NORMANT.**

Mme Réjine LE NORMAND est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

**N°2024 • 06 • Accompagnement par Lorient Agglomération : Charte d’entretien des espaces des collectivités « + NATURE »**

Dans le cadre des contrats territoriaux de bassins versants du Scorff et du Blavet, portés par Lorient Agglomération, en conventionnement avec Roi Morvan Communauté, Quimperlé Communauté, et la Communauté de Communes du Kreiz Breizh, Lorient Agglomération accompagne l'ensemble des communes sur le changement des pratiques d'entretien des espaces verts. Jusqu'en 2023, l'outil d'accompagnement utilisé était la charte régionale d'entretien des espaces communaux, réactualisée en 2019 et signée par les communes intéressées. Afin de répondre aux évolutions des besoins communaux, la charte régionale évolue pour devenir à partir de 2024 la charte d'entretien des espaces des collectivités + Nature où les questions de la biodiversité en ville ou encore des eaux pluviales sont mises en évidence. Cette dernière est portée par le réseau Dephy Collectivités Bretagne, animé par la FREDON Bretagne (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) et soutenu par la Région. Les communes souhaitant continuer de bénéficier de l'accompagnement proposé par Lorient Agglomération sont invitées à le confirmer au travers de cette délibération.

La commune de Larmor-Plage est déjà engagée dans une démarche « zéro phyto » depuis plusieurs années pour l'entretien des espaces communaux.

La charte proposée envisage plus largement l'ensemble des problématiques liées à la protection de l'environnement telles que la biodiversité en ville, la gestion des eaux pluviales ou encore la réduction des déchets verts.

Cette charte permet d'identifier des priorités d'actions à mettre en œuvre : réalisation d'un plan de gestion différenciée, tonte sans export, récupération des eaux de pluie, dés imperméabilisation...

Il est proposé à l'assemblée de poursuivre l'accompagnement proposé par Lorient Agglomération au travers de ce nouvel outil qu'est la charte d'entretien des espaces des collectivités + Nature. La commune poursuivant dans ce dispositif s'engage à mettre en place, dans la mesure du possible, les actions prévues dans le niveau 2 de la charte ci-annexée au plus tard dans l'année suivant la signature. De son côté, Lorient Agglomération s'engage à poursuivre l'évaluation des pratiques d'entretien de la commune et à transmettre l'ensemble des données à la FREDON Bretagne.

Vu l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme et Développement Durable en date du 8 avril 2024,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- **DE S'ENGAGER** dans l'accompagnement proposé au travers de la charte ci-annexée,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer cette convention et tout autre document s'y rapportant.

**Le CONSEIL, après en avoir délibéré, ADOPTE À L'UNANIMITÉ.**

LE REGISTRE DUMENT SIGNE,

**Pour Extrait certifié conforme  
LARMOR-PLAGE, le 23 avril 2024**

**LE MAIRE**

**Patrice VALTON**

